

CONCOURS DES JARDINS POTAGERS 2017

Bien qu'ayant été une des principales ressources alimentaires, le jardin potager n'a plus été au fil du temps aussi vital qu'au début du siècle passé. Et pourtant !...

Avec le jardin potager, on découvre d'abord le cycle des saisons, avec les cultures, les travaux, les floraisons, les soins, les récoltes... Et puis on plonge dans toute la diversité des fruits, des légumes, des aromates...

Convaincus que **le jardin doit rester** pour tous :

- **un formidable espace naturel d'éducation pour nos jeunes** : initiation aux premiers gestes du jardinage, en les sensibilisant au respect de l'environnement (jardinage sans pesticides, utilisation des eaux de pluies pour les arrosages),
- **un espace de vie pour les familles** : jardins d'agrément et petits potagers,
- **un espace d'activités physiques et de lien social pour nos anciens** : moments de partage avec la famille mais aussi avec les voisins, les amis... le partage d'un vrai savoir-faire.

Comme bien des associations qui militent depuis fort longtemps en ce sens, la Municipalité de Youx souhaite également promouvoir les jardins potagers et vous invite à participer à ce concours.

Article 1 : Modalités de participation

Ce concours est ouvert à tous les habitants de la commune sans aucune distinction.

Toute personne désireuse de participer à ce concours est libre de s'inscrire auprès du secrétariat de Mairie.

Article 2 : Critères de sélection

Les critères de sélection (tels que l'entretien et la propreté, la beauté des légumes, la diversité des légumes et l'aspect général du potager...) sont laissés à l'appréciation du jury. **Il est interdit au jury de prendre en compte, pour son jugement, tout aménagement de loisirs (tables, chaises, barbecue...) autre que les jardins à vocation potagère et plantation buissonnante (groseilliers, framboisiers...).**

Article 3 : Sélection.

Un jury de sélection parcourra le territoire de la commune en juillet ou en août et évaluera les jardins suivant divers critères de sélection retenus.

Article 4 : Organisation du jury.

Le jury du présent concours, placé sous la Présidence de Madame le Maire, sera proposé par la Commission « Nature & Cadre de Vie ». Le jury sera constitué de représentants d'associations et de membres du Conseil Municipal.

Article 5 : Concours.

Les participants seront avisés de la date du passage du jury.

Ils acceptent également que les membres du jury soient autorisés à pénétrer dans leur propriété et que des photos de leur jardin potager soient réalisées.

En acceptant de concourir, chaque participant renonce à toute contestation de la décision du jury.

Article 6 : Hors concours.

Les membres du Conseil municipal (conjointes, conjoints) ainsi que les membres du jury ne peuvent concourir.

Article 7 : Répartition et nature des prix.

1^{er} prix d'une valeur de 50€ pour chaque catégorie de gagnants (Expert- Confirmé- Dame) **Débutant** : 20 € - **Tous participants** : Un bon d'achat de 10€ + un lot de compensation

Les lauréats du concours se verront remettre leur prix en bons d'achats ayant trait au jardinage.

Article 8 : Remise des prix.

Les lauréats seront avisés personnellement et conviés à la remise des récompenses qui fera l'objet d'une réception conviviale en début d'année suivante (année « n » du concours ; année de remise des prix : année « n + 1 »).

BONNE CHANCE À TOUTES & A TOUS !

Les critères de sélection porteront notamment sur les aspects suivants :

1) Le travail du sol

- Mécanique (motoculteur, motobineuse...)
- Manuel (huile de coude...)

2) L'origine des semis

- Récupération / Achat de graines pour semences
- Achats de plants
- « Bourses d'échanges » ou autres...

3) La combinaison des variétés en fonction de la saison

- La diversité des légumes, des fruits

4) L'harmonie du jardin

- La disposition du jardin (vue d'ensemble)
- L'association des cultures
- Le mariage des fleurs & des légumes

5) L'entretien du jardin

- Arrosages (eau de pluie, eau potable, autre...)
- Fréquence des arrosages (par rapport au binage, économie d'eau)
- Désherbage (manuel, chimique, thermique...)

6) Le jardinier est-il un débutant

- Oui / Non

7) Traitement du sol et des plantes

- Emploi de produits naturels (fumiers, compost, engrais verts)
- Utilisation d'herbicides
- Purins (ortie, prêle, tanaisie...)
- Insecticides naturels, auxiliaires (coccinelle, chrysope, carabes...)

8) Arrosage

- Naturel ou eau du robinet